Envoyé en préfecture le 12/01/2023
Reçu en préfecture le 12/01/2023
Affiché le 12/01/2023
ID : 084-200044402-20230112-2023_02_P-AU

syndicat mixte OUVEZE PROVENÇALE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS DU PRÉSIDENT N°2023-02-P

DÉCISION DU PRÉSIDENT DU SYNDICAT MIXTE DE L'OUVÈZE PROVENÇALE

Objet : Demande de subvention pour acquisitions foncières liées au projet de bassin écrêteur « Saint-Romans » sur la commune de Bédarrides.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L2122-22,
Vu la délibération n°2020-19 relative aux délégations du Président,
Vu le plan de financement de l'opération présenté ci-dessous,
Vu le PAPI de l'Ouvèze Provençale, notamment l'action 6.2d,

Le Président du Syndicat Mixte de l'Ouvèze Provençale,

APPROUVE le projet,

VALIDE le plan de financement prévisionnel suivant :

Organismes	Montants en € TTC	Taux de participation prévisionnel
Fonde prévention des risques naturels majeurs (FPRNM)	192 000	30%
Département du Vaucluse	128 000	20%
Total subventions en €	**320 000 €**	**50%**
Autofinancement SMOP	320 000 €	50%
Total en €	**640 000 €**	**100,00%**

SOLLICITE auprès du Conseil Départemental de Vaucluse, une subvention d'un montant de 128 000€ pour le financement de la mission susmentionnée.

La présente décision fera l'objet d'une information au comité syndical lors de sa prochaine séance.

Fait à Entrechaux, le 12 JAN. 2023

Le Président,
Jean-François PERILHOU

Le Président :
- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché au siège de l'établissement ;
- Informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

SYNDICAT MIXTE DE L'OUVEZE PROVENCALE
300, AV. DES PRINCES D'ORANGE, 84340 ENTRECHAUX - 04.90.46.09.43 - accueil@ouveze-provence.fr